



2000  
2020

# 2000 2020

**2**  
Mot du  
comité exécutif

**3**  
L'époque AFPC-PSAC  
avant la CSN

**4**  
Maraudage en  
montagnes russes

**5**  
La structure  
d'UCCO-SACC-CSN

**6**  
Nos négociations

**7**  
2001 à 2006  
*Aller de l'avant  
tous ensemble*

**10**  
2010 à 2014  
*Assurons notre avenir*

**12**  
2014 à 2018  
*La clé c'est de s'unir*

**13**  
Luttes

**14**  
Les services  
de la CSN

Confédération  
des syndicats  
nationaux

Production  
UCCO-SACC-CSN et CSN

Photographie  
Collectif

Impression  
L'Empreinte

Dépôt légal  
BAC et BANQ  
2020



## MOT DU COMITÉ EXÉCUTIF

**Les agentes et les agents correctionnels canadiens exercent un métier dont ils peuvent être fiers. Il s'agit d'un des métiers les plus exigeants dans le secteur des forces de l'ordre, qui ne se compare qu'à très peu d'autres professions.**

**Le fait d'avoir choisi de servir le public démontre votre force de caractère, votre courage et votre résilience, traits essentiels à tout bon agent correctionnel.**

Vous pouvez aussi être fiers d'être membres du Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN), qui regroupe les quelque 7500 agentes et agents correctionnels de tous les pénitenciers fédéraux du pays. Un syndicat autonome et toujours prêt à livrer bataille.

Voilà maintenant 20 ans qu'UCCO-SACC-CSN est à pied d'œuvre pour améliorer les conditions de ses membres. Et quels pas de géants ont été franchis depuis son départ de l'AFPC-PSAC en 2001!

Nous vous proposons aujourd'hui ce court parcours historique qui met en lumière l'ampleur des luttes menées au fil des ans et les gains réalisés grâce à nos mobilisations.

Fierté, solidarité et dignité. Tels sont les mots qui nous décrivent depuis 20 ans. Et pour encore longtemps. Longue vie à UCCO-SACC-CSN!

### Votre comité exécutif

**JEFF WILKINS  
ÉRIC THIBAUT  
GORD ROBERTSON**

**BEV MCKIBBON  
FRÉDÉRIC LEBEAU  
ROB FINUCAN**

**JAMES BLOOMFIELD  
DEREK CHIN**



# L'ÉPOQUE AFPC-PSAC AVANT LA CSN

**EN 1999,**

les agentes et agents correctionnels sont représentés par l'Alliance de la fonction publique canadienne (AFPC-PSAC). L'inaction de l'organisation, notamment en ce qui concerne leurs demandes, les pousse à se chercher une solution de rechange.

**EN EFFET, L'AFPC-PSAC :**

- ne privilégie pas les luttes qui concernent les agents correctionnels ;
- ne fait que très peu de mobilisation.

**LES CX :**

- n'ont pas de sentiment d'appartenance à l'AFPC-PSAC, d'autant qu'ils sont noyés parmi plusieurs professions différentes ;
- n'ont pas leur mot à dire sur leur négociation ;
- ne sont pas maîtres de leur mobilisation.



## Pourquoi la CSN ?

Devant leur insatisfaction grandissante, les agentes et agents correctionnels cognent à la porte de plusieurs organisations :

**LA CSN RÉPOND.**

Alors qu'ils ne croyaient pas la chose possible, la CSN leur offre l'autonomie souhaitée ainsi que le pouvoir de négocier eux-mêmes leur contrat de travail. Avec la CSN, les CX ont aussi la possibilité de se mobiliser comme et quand ils le souhaitent, et à propos de ce qu'ils souhaitent. Ils sont les seuls maîtres à bord.

S'enclenche alors un long processus de maraudage, semé d'embûches.



# MARAUDAGE EN MONTAGNES RUSSES

## À LA FIN DES ANNÉES 90,

constatant que les mêmes problèmes sont vécus dans l'ensemble des 52 établissements, les agentes et agents correctionnels déclenchent, avec l'aide de la CSN, une première campagne de changement d'allégeance syndicale pour créer leur propre syndicat.

Malgré le fait que l'AFPC-PSAC joue dur, UCCO-SACC-CSN est prêt à déposer sa requête en accréditation en mars 1999.

C'est alors que le gouvernement fédéral, de connivence avec l'AFPC-PSAC, pose un geste rarement vu. Il décrète les conditions de travail des agentes et des agents correctionnels et prolonge leur contrat d'un an. Cela met automatiquement fin au processus d'accréditation d'UCCO-SACC-CSN.

Les CX n'abandonnent pas pour autant. Le 25 mai 2000, UCCO-SACC-CSN dépose sa nouvelle requête en accréditation. Encore une fois, UCCO-SACC-CSN se voit mettre des bâtons dans les roues, cette fois-ci par la Commission des relations de travail qui impose un vote postal aux agentes et aux agents correctionnels.

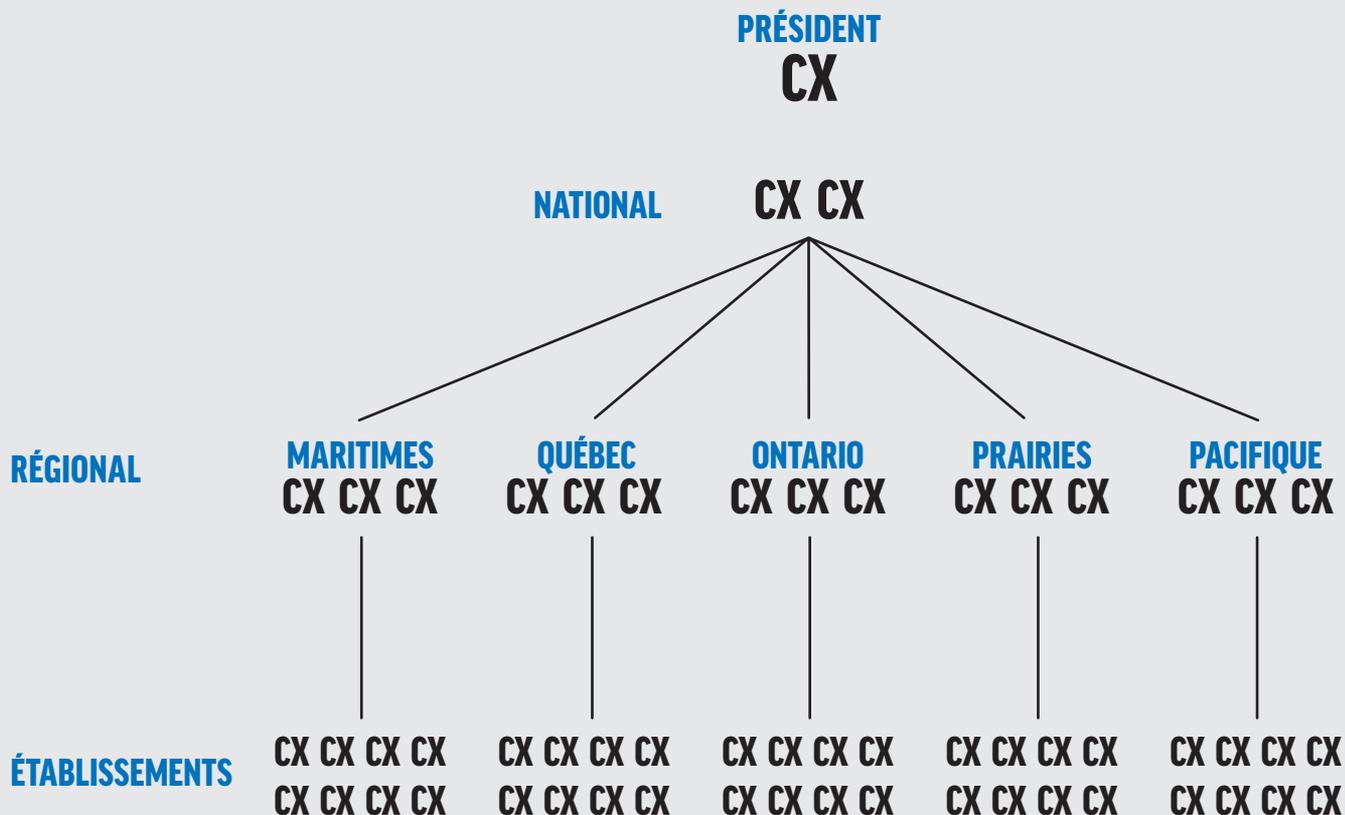
**LE VOTE VIENT CONFIRMER LA VOLONTÉ DES CX D'ADHÉRER À UCCO-SACC-CSN : C'EST À 70 % QU'ILS SE PRONONCENT EN FAVEUR DE LA CSN.**

**UCCO-SACC-CSN VOIT OFFICIELLEMENT LE JOUR EN MARS 2001.**

# LA STRUCTURE D'UCCO-SACC-CSN

**UCCO-SACC-CSN N'EST FORMÉ QUE D'AGENTES ET D'AGENTS CORRECTIONNELS, ET CE, À TOUS LES PALIERS.**

Dans un souci d'équilibre des pouvoirs, en plus du comité exécutif national, le syndicat s'est doté de comités exécutifs locaux et régionaux. Cela permet notamment aux établissements de bénéficier de l'autonomie nécessaire pour s'occuper des enjeux locaux, qui les concernent.



# NOS NÉGOCIATIONS

Depuis la création d'UCCO-SACC-CSN, chaque négociation a permis aux CX d'effectuer des pas de géant. Ces gains ont été obtenus grâce à la détermination et à la mobilisation sans faille des CX, à chaque renouvellement de contrat.

**VOICI LES GAINS MAJEURS OBTENUS AU FIL DES ANS.**



# 2001 À 2006 ALLER DE L'AVANT TOUS ENSEMBLE

## Une première convention qui jette des bases solides

La convention signée en juin 2006 représente en quelque sorte la fondation de notre syndicat. À l'époque, tout était à faire. Elle a permis à UCCO-SACC-CSN de jeter les bases de son fonctionnement et d'imposer le respect. Aujourd'hui, si UCCO-SACC-CSN est solide, respecté par l'employeur et envié par les autres syndicats de la fonction publique, c'est beaucoup grâce à ce contrat de travail. UCCO-SACC-CSN a mis en oeuvre un syndicalisme de pionniers.

### AUGMENTATIONS SALARIALES ET PRIMES

Dès son affiliation en 2001, UCCO-SACC-CSN signe une entente qui accorde une augmentation salariale d'environ 20 % à ses membres. Cette entente avait été entérinée par les agentes et les agents alors qu'ils étaient affiliés à l'AFPC-PSAC. En la signant, UCCO-SACC-CSN tient sa promesse de respecter leur volonté.

En plus des hausses salariales, les agentes et les agents correctionnels ont droit à des primes et à des allocations bonifiées, notamment pour :

- LES MEMBRES DE L'ÉPIEU;
- LES INSTRUCTEURS;
- DES REPAS DIVERS;
- LES VÊTEMENTS DE TRAVAIL;
- LES MAÎTRES-CHIENS;
- ETC.

### FORUMS DE RELATIONS DE TRAVAIL

Au cours de cette négo, tout est à bâtir en termes de relations de travail avec l'employeur. C'est pourquoi UCCO-SACC-CSN milite dès le départ pour la mise sur pied de forums de relations de travail. Ainsi, UCCO-SACC-CSN réussit à intégrer plusieurs de ces forums à l'entente globale.

Par exemple, c'est durant cette période que sont fixées les modalités régissant les différents comités :

- **RETOUR AU TRAVAIL;**
- **HORAIRES DE TRAVAIL;**
- **RELATIONS DE TRAVAIL;**
- **SANTÉ-SÉCURITÉ;**
- **GRIEFS.**

Avec le temps, la participation syndicale devient la norme dans presque tous les dossiers ayant une incidence sur nos conditions de travail.

### RESPECT SYNDICAL

Le respect syndical est l'un des enjeux au cœur de la négo signée en 2006. UCCO-SACC-CSN réussit ainsi à négocier des textes :

- **ENCADRANT** l'accès aux lieux de travail pour les représentantes et les représentants syndicaux;
- **PRÉVOYANT** des bureaux syndicaux appropriés partout;
- **ENCADRANT** un mécanisme de libération pour permettre aux élu-es de mieux planifier le travail syndical;
- **SPÉCIFIANT** le rôle de représentation du syndicat, notamment en matière de santé-sécurité et de procédures disciplinaires.



## LIMITATION DE L'ARBITRAIRE PATRONAL

Le texte de la convention collective est aussi révisé à l'époque afin de limiter considérablement l'arbitraire patronal. Par exemple, l'expression « au besoin du service » est biffée à plusieurs endroits.



## PRINCIPE DE L'ANCIENNETÉ

Le principe de l'ancienneté, jusqu'alors rejeté par le Conseil du Trésor dans la fonction publique, est enchâssé dans l'entente globale en ce qui concerne certaines situations, notamment la mutation entre établissements et le choix de postes à rotation lente, des vacances et des horaires.

Le syndicat est dès lors représenté aux comités qui proposent et établissent les horaires. Les membres peuvent ainsi choisir parmi plusieurs options d'horaire auxquelles le SCC ne peut plus mettre fin unilatéralement, comme il l'a fait durant la période des fêtes en 2004.

Dans la même veine, UCCO-SACC-CSN réussit à faire en sorte que l'employeur n'exerce plus sa discrétion quant à l'octroi d'avances de congés de maladie; il doit dorénavant avancer ces crédits au besoin jusqu'à concurrence de 200 heures de congé.

## RÉDUCTION DES ÉCHELONS SALARIAUX

La convention collective de 2006 prévoit aussi une importante réduction des échelons salariaux. Les agentes et agents correctionnels 1 (CX1) atteignent dorénavant l'échelon final à la cinquième année de service alors qu'il leur fallait neuf ans de service auparavant. Pour les AC2s, le nombre d'échelons passe de 8 à 5. Ces changements ont pour effet d'augmenter le revenu de plusieurs CX de façon considérable. Ceux-ci s'inscrivent dans l'atteinte d'une reconnaissance plus équitable du travail des « nouveaux » CX.

Toujours par souci d'équité, cette fois en ce qui a trait aux conditions de travail souvent observées ailleurs, nous obtenons l'ajout de la pause-repas payée pour tous les agents et agentes correctionnels. À défaut d'être en mesure d'accorder la pause, l'employeur est tenu de verser une pénalité payée en heures supplémentaires.



## MODIFICATIONS AU RÉGIME DE RETRAITE

Sous l'AFPC-PSAC, les agentes et agents correctionnels payaient une prime de 1,25 % additionnelle pour le régime « opérationnel » qui permettait la prise de retraite après 25 ans, sans pénalité actuarielle.

Pour réussir à abolir cette cotisation supplémentaire, UCCO-SACC-CSN fait valoir que les agents ne se prévalaient pas de cet avantage, faute de revenus suffisants. Nous avons également obtenu la suppression de la condition de l'âge (50 ans) pour bénéficier de l'avantage du régime « service opérationnel ». Ces améliorations au régime de retraite ont été acquises malgré les dispositions de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, qui interdit de telles négociations, et en dépit des multiples déclarations du Conseil du Trésor, qui niait le droit de négocier la retraite. Pour UCCO-SACC-CSN, c'est une victoire majeure.

## VACANCES

Au chapitre des vacances, on prévoit des périodes de haute et de basse saison. En haute saison, l'employeur doit permettre à au moins 9 % des membres de prendre leurs vacances. En basse saison, il doit permettre à au moins 4 % de son effectif de se prévaloir du droit de prendre ses vacances.

## AUTRES DISPOSITIONS PRÉVUES À L'ENTENTE GLOBALE DE 2006

L'entente prévoit que les détenu-es des établissements à sécurité moyenne ou maximum doivent être escortés par des agents armés. Auparavant, les escortes n'étaient presque jamais armées, sauf parfois au Québec.

Une limite de quatre jours a été établie pour les mesures disciplinaires, alors que le nombre de jours était auparavant illimité. Dans le cas d'un congé payé lors d'un accident ou en raison d'une maladie liée au travail, l'employeur est désormais tenu de maintenir la paie tant et aussi longtemps que la personne est en arrêt de travail, ou jusqu'à ce qu'elle soit considérée comme incapable de revenir au travail de façon permanente.



# 2010 À 2014 ASSURONS NOTRE AVENIR



## Une négociation qui assure notre avenir

**LA NÉGOCIATION DE 2014** apporte plusieurs améliorations aux conditions de travail et à la rémunération globale des membres d'UCCO-SACC-CSN.

**L'ENTENTE AVEC LE CONSEIL DU TRÉSOR** prévoit une augmentation salariale de 9,25 % pour un contrat de quatre ans. À cela s'ajoute une prime annuelle de 1750 \$ qui représente une augmentation de la rémunération d'environ 2,5 %. Cette nouvelle prime compense la perte de l'indemnité de départ, un gain que les autres organisations syndicales n'ont pas réussi à obtenir.

**DE PLUS, UCCO-SACC-CSN NÉGOCIE UN SEUL TAUX DE RÉMUNÉRATION POUR LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉES.**

Auparavant, les CX étaient payés à taux et demi lors d'un prolongement de quart de travail ou d'une première journée de repos, ou à taux double, à la deuxième journée de repos. Grâce à cette entente, les CX sont maintenant payés à taux et trois quarts, peu importe la situation.

**AUSSI, AFIN DE RÉGLER LA PROBLÉMATIQUE ENTOURANT LES JOURS FÉRIÉS POUR LES TRAVAILLEURS PAR QUART** et pour qui le jour férié perd largement son sens, une banque d'heures de congé équivalente est constituée. Les crédits non utilisés de cette banque sont monnayables à taux et demi une fois par année.

En marge de cette négociation, et à la suite de la décision de l'employeur de regrouper certains établissements, UCCO-SACC-CSN négocie des ententes pour limiter les effets négatifs sur ses membres. De même, en 2012, devant les fermetures d'établissements, UCCO-SACC-CSN insiste pour que les personnes puissent demeurer dans leur région respective.

**NOTONS AUSSI :**

- **DES AMÉLIORATIONS** sur le plan des heures supplémentaires et des congés annuels;
- **LA MISE EN PLACE** d'un système pour la juste compensation des jours fériés dans un environnement de travail qui fonctionne 24 heures par jour, sept jours par semaine;
- **UN RENFORCEMENT** des règles d'ancienneté;
- **LE DÉVELOPPEMENT** de programmes de formation;
- **L'AMÉLIORATION** de la sécurité des agentes et des agents correctionnels lors d'escortes extérieures; il faut dorénavant armer deux agents pour chaque escorte sécuritaire;
- **LE CONGÉ** pour responsabilités familiales qui est transformé en congé pour raisons personnelles.



# 2014 À 2018 LA CLÉ C'EST DE S'UNIR



## Tous unis

**ENCORE UNE FOIS DES AMÉLIORATIONS!** L'entente conclue en 2018 permet aux agentes et aux agents correctionnels d'obtenir des ajustements non négligeables de leurs contrats de travail.

**CETTE ENTENTE, QUI REÇOIT À L'ÉPOQUE L'AVAIL DE 87 %** des membres, prévoit des augmentations de salaire rétroactives de 1,25 % par année pour 2014, 2015, 2016 et 2017, auxquelles s'ajoute un rajustement de 2,3 % en juin 2016.

**LES MEMBRES D'UCCO-SACC-CSN ACQUIÈRENT AUSSI L'INTÉGRATION DE L'INDEMNITÉ D'AGENT CORRECTIONNEL À LEUR SALAIRE**, ce qui signifie que cette indemnité entre dorénavant dans le calcul de la rente de retraite et d'autres avantages.

### AUTRES AMÉLIORATIONS:

- **RÉDUCTION** de quatre à trois jours maximum dans les cas de discipline;
- **AUGMENTATION** du délai de préavis pour le changement de quart passant de 48 à 96 heures;
- **DISPOSITIONS** relatives à divers congés : mariage, congé annuel, deuil, congés familiaux;
- **ALLOCATIONS**;
- **INTÉGRATION** des CXIII dans notre unité de négociation.



# LUTTES

**En plus des mobilisations importantes qui se sont tenues au fil des ans pour soutenir leurs négociations, les membres d'UCCO-SACC-CSN livrent bataille sur plusieurs enjeux touchant leurs conditions d'exercice.**



## LE TROUBLE DE STRESS POST-TRAUMATIQUE (TSPT)

Devant les difficultés liées au milieu de travail, le Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN) décide de s'attaquer au fait qu'au Canada, un grand nombre d'agentes et d'agents correctionnels souffrent d'un trouble de stress post-traumatique (TSPT), sans qu'ils ne reçoivent de soutien adéquat. Selon les chiffres de l'Institut canadien de recherche et de traitement en sécurité publique, près de 30 % des agentes et agents correctionnels développeront un TSPT au cours de leur carrière.



## AMÉLIORATION DE L'UNIFORME

En 20 ans, l'uniforme des membres d'UCCO-SACC-CSN a connu des améliorations considérables. Grâce aux pressions exercées auprès de l'employeur, il est passé d'une tenue sans protection à un uniforme complet, incluant les outils nécessaires à la protection des agentes et des agents correctionnels.



## PHÉNIX

Devant le fiasco du système de paie Phénix, UCCO-SACC-CSN est l'un des rares syndicats de la fonction publique à avoir signé une entente qui en limite les conséquences. Encore aujourd'hui, le syndicat talonne le gouvernement pour qu'il agisse.



## PROGRAMME D'ÉCHANGE DE SERINGUES EN PRISON

UCCO-SACC-CSN lutte depuis le premier jour pour s'assurer que la santé et la sécurité des CX soient affectées le moins possible par ce programme complètement surréaliste. Des dizaines de politiciennes et de politiciens — du simple député au premier ministre du Canada — ont été rencontrés. Plusieurs manifestations ont été organisées dans plusieurs villes au pays. Des dizaines d'entrevues ont été accordées aux médias, partout au Canada. Des panneaux publicitaires ont été produits pour sensibiliser le public aux dérives engendrées par le programme. Toutefois, il s'agit d'un enjeu dont l'avenir se joue devant les tribunaux. La responsabilité d'UCCO-SACC-CSN est de poursuivre ses efforts pour que chaque CX puisse rentrer en santé et en sécurité à son domicile, le soir, auprès de sa famille.

# LES SERVICES DE LA CSN

**La CSN est sans contredit la centrale syndicale la mieux structurée pour offrir des services de proximité, variés et de qualité à ses membres.**

La confédération offre un soutien direct à UCCO-SACC-CSN en mettant à sa disposition des conseillères et conseillers spécialisés

**EN NÉGOCIATION,  
EN DROIT,  
EN MOBILISATION,  
EN COMMUNICATIONS,**

**AINSI QUE PLUSIEURS COLLABORATRICES** qui veillent au bon fonctionnement du syndicat et viennent en appui aux conseillères et conseillers syndicaux affectés à chaque région.

**LA CONFÉDÉRATION OCTROIE AINSI DES SERVICES EXCLUSIFS À UCCO-SACC-CSN.** En effet, les conseillers spécialisés qui sont affectés à votre syndicat connaissent bien la réalité du milieu carcéral, tout comme celle des employeurs eux-mêmes, et peuvent donc répondre rapidement aux questions des agentes et des agents correctionnels. Les membres des comités exécutifs régionaux peuvent avoir recours en tout temps à ces conseillers syndicaux, spécialistes des relations de travail et de certains aspects juridiques propres aux CX.

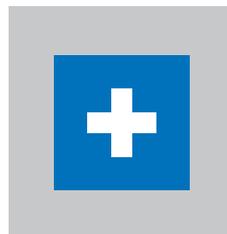
**DE PLUS, C'EST À LA CSN QUE SE RETROUVE LE PLUS IMPORTANT SERVICE JURIDIQUE SYNDICAL AU CANADA.**

Si la situation d'un ou de plusieurs membres d'UCCO-SACC-CSN nécessite les services d'avocats en droit criminel ou en droit plus spécialisé, la CSN assume tous les coûts afférents.

**EN PLUS DES SERVICES JURIDIQUES,**  
la CSN met à la disposition de ses syndicats affiliés de nombreux autres services :



**FORMATIONS SYNDICALES**  
sur mesure pour les membres d'UCCO-SACC-CSN : santé et sécurité au travail, exécutif syndical, processus d'enquête et disciplinaire;



**SANTÉ-SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT :**  
des ingénieur-es spécialisés en problèmes de santé et de sécurité au travail et en organisation du travail, ainsi que des spécialistes de la santé, pour évaluer les situations problématiques et offrir des solutions ;



**RECHERCHE :**  
des actuaires pour soutenir le travail lié aux régimes de retraite.

**CONTRAIREMENT À D'AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES, TOUS CES SERVICES SONT COMPRIS DANS LE COÛT DE LA COTISATION.**



GÉRER DES SERINGUES  
**PAS NOTRE  
JOB**

DEALING WITH NEEDLES  
**NOT OUR  
JOB.**

GÉRER DES SERINGUES  
**PAS NOTRE  
JOB**

DEALING WITH NEEDLES  
**NOT OUR  
JOB.**

UCCO  
SACC



# ATL

## ATLANTIC – ATLANTIQUE

1111, Main Street, bureau 201  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1C 1H3  
Téléphone/Phone : 506 386-9020  
Sans frais/Toll free : 1 888 274-5888  
Télécopieur/Fax : 506 386-9024

# PRA

## PRAIRIES

250-9731 51st Avenue  
Edmonton (Alberta) T6E 4W8  
Téléphone/Phone : 780 408-2600  
Sans frais/Toll free : 1 877 433-2600  
Télécopieur/Fax : 780 408-2610

# ONT

## ONTARIO

780 Midpark Drive, Suite 105  
Kingston (Ontario) K7M 7P6  
Téléphone/Phone : 613 384-9191  
Sans frais/Toll free : 1 877 503-5200  
Télécopieur/Fax : 613 384-6996

# QUÉ

## QUÉBEC

1601, avenue De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
Téléphone/Phone : 514 598-2263  
Sans frais/Toll free : 1 866 229-5566  
Télécopieur/Fax : 514 598-2493

# PAC

## PACIFIC – PACIFIQUE

101-33711 Laurel Street  
Abbotsford (Colombie-Britannique)  
V2S 1X3  
Téléphone/Phone : 604 870-9560  
Sans frais/Toll free : 1 877 870-9560  
Télécopieur/Fax : 604 870-9580

[ucco-sacc@csn.qc.ca](mailto:ucco-sacc@csn.qc.ca)

[www.ucco-sacc-csn.ca](http://www.ucco-sacc-csn.ca)

 [UCCO-SACC-CSN](https://www.facebook.com/UCCO-SACC-CSN)

 [@UCCOSACCWEB](https://twitter.com/UCCOSACCWEB)